

(2019)

INFORMATIONS IDENTIFICATION

OGID00

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2019.

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	
Code Activité de la famille comptable (B)	
Code Activité Libre (C)	
IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR ET DU LOGICIEL	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel (numéros de version et de révision)	
PERIODE	
Date de début exercice N format 102 : SSAAMMJJ	
Date de fin exercice N format 102 : SSAAMMJJ	
Date d'arrêté provisoire format 102 : SSAAMMJJ	
MONNAIE	
Monnaie	
Situation au regard de la TVA (E) (1) Recettes exonérées en totalité de TVA – (2) Recettes en franchise de TVA en totalité – (3) Recettes soumises en totalité à TVA - (4) Recettes soumises partiellement à TVA Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (D) (1) oui - (2) non	
ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	

(2019)

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

OGBNC00

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2019 et entièrement complété.

Je soussigné(e),		
Identification du professionnel de la comptabilité		
Dénomination :	N° SIRET :	
Adresse :		
déclare que la comptabilité de		
Identification de l'entreprise adhérente		
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat		
Profession de l'adhérent		
Profession :		
adhérent de l'association agréée		
Identification de l'association agréée / organisme mixte de gestion		
N° Agrément :		
Désignation :		
Adresse :		
<ul style="list-style-type: none">est tenue ① ou surveillée ② et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité. (B)		
Format /Type de réponse		Réponse
est tenue selon :		
①	La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978	
②	Le plan comptable professionnel retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.	
③	Le plan comptable professionnel non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées.	
④	Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées	
⑤	Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)	
Si plan comptable professionnel (A)	Profession de : Prévu par (référence aux dispositions règlementaires) :	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.		
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.		
Le		A : Nom du signataire :

(A) **Si plan comptable professionnel** : ces deux informations sont à remplir si la réponse fournie pour la donnée est ② ou ③.

(B) Les réponses possibles sont ① pour « tenue » ou ② pour « surveillée »

Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2019.

Généralités	Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

Renseignements divers	Réponses
Statut du conjoint dans l'entreprise : (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint	
Le fonds (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui - (2) non	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable	
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ? (1) oui - (2) non	
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation (102) - Motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès	
Ouverture d'une procédure collective (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE d'une activité libérale exercée à l'étranger ? (1) oui - (2) non	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (A)	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ? (1) oui - (2) non	
Si (1)	
Désignation	Montant de l'acquisition

Locaux Professionnels	Réponse
(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit-bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel	

VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL (1)						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Taux d'émission de CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) Crédit-bail, (3) Location Longues Durée, (4) Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

(1) Cette partie doit obligatoirement être remplie lorsque le client est au frais réel.

(2019)

DETAIL DIVERS A DEDUIRE

OGBNC02

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2019.

		Néant	
DETAIL DIVERS A DEDUIRE			
Déductions fiscales	Montant déduit		
Plus-values			
Plus-value court terme étalée			
Médecins du secteur I			
Déduction forfaitaire 2 %			
Déduction forfaitaire 3 %			
Déduction forfaitaire groupe III			
Divers à déduire			

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2019.

Néant			
Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégration (1)	Montant réintégré (2)
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch.de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien, réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS & CSG			
Loi Madelin			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part des frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins-value quote-part privée			
Autres			

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » ① - Comptable en décote directe ②-

(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

(2019)

TABLEAU DE PASSAGE
Reconstitution de la déclaration N° 2035
au vu de la trésorerie

OGBNC04

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2019.

		Néant	
Codes	Observation demandée - Contrôle de régularité		Montants
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12		
AB	Prélèvements personnels		
AC	Versements SCM		
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		
AE	Acquisitions d'immobilisation		
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)		
AG	TVA décaissée		
AX	TVA déductible sur immobilisation		
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)		
AZ	Autres (à préciser)		
AH	Total A		
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01		
AK	Apports		
AL	Quote-part frais SCM		
AM	Emprunt (capital reçu)		
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation		
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B)		
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires		
BZ	Autres (à préciser)		
AQ	Total B		
AR	Résultat théorique	(Total A - Total B) (1)	
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A)	(2)	
AT	Encaissements théoriques	((1) + (2) = (3))	
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A)	(4)	
AV	Situation à priori (= (4) - (3) = 0)	(4) - (3)	

	+ Effets escomptés non échus										
	+/- Autres										
	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE										
	Compte de régularisation fin d'exercice (N)										
4181	- Clients Factures à établir										
4198	+ Avoirs à établir										
4687	- Produits à recevoir										
487	+ Produits constatés d'avance										
↓	Si TVA sur Encaissements									↓	
410 à 4164	- Créances clients										
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients										
	- Effets escomptés non échus										
	+/- Autres										
	AUTRES CORRECTIONS										
654 - 6714	- Créances irrécouvrables										
	+/- régularisation (N – 1) en base										
	Base HT taxable										
	Base HT déclarée										
	Ecart en base (à justifier)										
	TVA à régulariser										

	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Exo	Taux %						
4457	TVA collectée									
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA									
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponse
Date de la déclaration		
Montant		

TVA DEDUCTIBLE	
Renseignements généraux concernant la TVA	Réponse
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	

- (1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.
- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

Tableau transmis pour la campagne fiscale 2019.

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) Oui - (2) Non				
RECETTES				
Base HT (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base HT (*) de la déclaration de TVA	Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12
	Exonérées			
	En franchise			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Autre taux (**) %			
	Autre taux (**) %			
	Acquisition intracommunautaire			
	Régularisation en base de TVA			
	TOTAL	(3)		(4)
<i>Si donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart :</i>				
.....				
.....				

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	
	TTC	

(*) si comptabilité tenue TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

(2019) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - ASSOCIE OGBNC07

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2019.

Attention, ce formulaire doit exister en autant d'exemplaire qu'il existe d'associé dans la société.
A remplir pour chaque associé d'une société d'exercice pour déterminer son résultat net non commercial à reporter sur sa déclaration n°2042.

		Néant
Cocher cette case si vous ne disposez pas des informations concernant l'associé.		
Informations générales		Valeur
Nom de l'associé	Identification	
Prénom de l'associé		
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel		
Quote-part de l'associé dans le résultat social en %		
Montant en euro de la quote-part revenant à l'associé		

Informations		Montant
Honoraires Rétrocédés		
Impôts et Taxes		CET (CVAE et CFE)
		CSG déductible
Frais de véhicules (trajets domicile / lieu de travail)		
Charges sociales personnelles	Obligatoires	1. allocations familiales
		2. retraites
		3. maladie
	Facultatives	1. perte d'emploi Madelin
		2. prévoyance Madelin
		1. retraite complémentaire Madelin
Frais Financiers		
Autres (préciser la nature) :		
Total des Dépenses (B)		
Déductions diverses (C) (à préciser) :		
Réintégrations diverses (D) (à préciser) :		
RESULTAT NET DE L'ASSOCIE		(A - B - C + D)
Plus ou moins-value réalisée sur la cession de :		
Montant :		

Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)				
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance	Nombre de km	Montant des indemnités km

(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

Tableau transmis pour la campagne fiscale 2019.

Code	Libellé	Montant

(2019)**BALANCE****Balance à transmettre obligatoirement**

La mise en œuvre du message BALANC est basée sur le GUM BALANC de Niveau 2 version 4.00. Néanmoins certaines précisions permettant l'implémentation du message BALANC dans la procédure EDI-TDFC sont nécessaires et sont décrites dans le chapitre 5.1.1.3.

Elle ne permet de transmettre qu'une balance générale de fin d'exercice.

RAPPEL

La période de la balance doit correspondre à la période de déclaration fiscale transmise à l'administration fiscale. Il ne s'agit pas d'une balance de clôture ni d'ouverture. Les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas contenir de solde de début de période. En revanche les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas être soldés.

Si le progiciel n'accepte pas les montants négatifs, il doit être capable de transformer les zones des enregistrements concernés en sens contraire. Ces mouvements et soldes sont calculés sur une période (indication des soldes de début de période) en ne prenant pas en compte les écritures de simulation et les écritures en cours de saisie (notion de brouillard).

La balance doit obligatoirement comporter les soldes de début de période et les soldes fin de période

Le solde initial, mouvements débit, mouvements crédit, solde final doivent être impérativement renseignés. Les soldes à nouveau ou de début de période ne font pas partie des mouvements de la période. Seuls, les comptes collectifs peuvent recevoir un double solde.

(2019)**LA CASE NEANT**

La case à cocher Néant est présente dans un tableau qui est obligatoirement à transmettre mais dans lequel, dans certains cas, il peut ne rien avoir à y faire figurer. Dans ce dernier cas, le tableau sera transmis uniquement avec la case Néant cochée.

BALANCE COMPTABLE DETAILLEE

Plan comptable général 1999

Doit obligatoirement comporter les soldes de début de période et les soldes fin de période
Proposition d'imputation des comptes dans les lignes de la déclaration n° 2035

CLASSE 1				
101000	CAPITAL			
106000	RESERVES			
108000	APPORTS DE L'EXPLOITANT			
108100	PRELEVEMENTS DE L'EXPLOITANT			
110000	REPORT A NOUVEAU			
160000	EMPRUNTS			
160100	EMPRUNT A			
160200	EMPRUNT B			
160300	EMPRUNT C			
TOTAL				
CLASSE 2				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
201000	FRAIS D'ETABLISSEMENT			
205000	LOGICIELS			
206000	DROIT AU BAIL			
207000	CLIENTELE			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
211000	TERRAINS			
213000	CONSTRUCTIONS			
218100	INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS			
218200	MATERIEL DE TRANSPORT			
218300	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			
218400	MOBILIER DE BUREAU			
218500	ANIMAUX / CHEPTEL			
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES			
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS			
280	AMORTISSEMENTS DES IMMOS INCORPORELLES			
280100	FRAIS D'ETABLISSEMENT			
281	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES			
281300	CONSTRUCTIONS			
281810	INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS			
281820	MATERIEL DE TRANSPORT			
281830	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			
281840	MOBILIER DE BUREAU			
281850	ANIMAUX			
TOTAL				

CLASSE 4				
411000	CLIENTS			
421000	PERSONNEL REMUNERATIONS DUES			
430000	SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
445000	ETAT TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE			
445500	TVA A DECAISSER			
445620	TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBILISATIONS			
445660	TVA DEDUCTIBLE SUR BIENS ET SERVICES			
445670	CREDIT DE TVA A REPORTER			
445710	TVA COLLECTEE			
455000	COMPTE COURANT D'ASSOCIES			
458000	SCM ou GROUPEMENT DE MOYENS			
467000	AUTRES COMPTES DEBITEURS ET CREDITEURS			
467100	DEBOURS ENCAISSES			
467200	DEBOURS DECAISSES			
480000	COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL				
CLASSE 5				
512000	BANQUE			
512100	COMPTE PROFESSIONNEL # 1			
512200	COMPTE PROFESSIONNEL # 2			
514000	COMPTE CHEQUE POSTAL			
530000	CAISSE			
580000	VIREMENTS INTERNES			
TOTAL				
CLASSE 6				
601000	ACHATS			
601100	FOURNITURES DENTAIRES	8	BA	
601200	PROTHESES	8	BA	
601300	METAUX PRECIEUX	8	BA	
601400	DIVERS ACHATS	8	BA	
606100	EDF	20	BH	
606300	PETIT OUTILLAGE	19	BH	
606400	FOURNITURES DE BUREAU	27	BM	
606800	CARBURANT VEHICULE	23	BJ	
612200	LEASING MATERIEL ET VEHICULE			
612210	LEASING MATERIEL A	16	BG	
612220	LEASING MATERIEL B	16	BG	
612230	LEASING VEHICULE	23	BJ	
613000	LOYERS	15	BF	
613210	LOYERS BOX - GARAGE	15	BF	
614000	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	15	BF	
613500	LOCATION MATERIEL ET VEHICULE	16	BG	
613520	LOCATION MATERIEL OU MOBILIER	16	BG	
613530	LOCATION VEHICULE	23	BJ	
613540	REDEVANCE ETABLISSEMENT HOSPITALIER	16	BG	+ BX
613550	REDEVANCE VERSEE PAR ASSISTANT OU COLLABORATEUR	16	BG	+BW
615000	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
615100	VEHICULE	23	BJ	
615200	LOCAUX	17	BH	

615300	DIVERS	17	BH	
616000	PRIMES D'ASSURANCES			
616100	RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	22	BH	
616200	MULTIRISIQUE LOCAUX	22	BH	
616300	VEHICULE	23	BJ	
616400	AUTRES (sauf Madelin)	22	BH	
618100	ABONNEMENTS ET DOCUMENTATIONS	27	BM	
618200	FORMATION DU PERSONNEL	30	BM	
621000	PERSONNEL INTERIMAIRE, COURSIERS	18	BH	
622100	HONORAIRES NE CONSTITUANT PAS DE RETROCESSIONS	21	BH	
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	28	BM	
623400	CADEAUX CLIENTELE	30	BM	
623500	FRAIS DIVERS DE GESTION			
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	30	BM	
623800	POURBOIRES, DONNS	30	BM	
623540	DIVERS	30	BM	
625000	FRAIS DE VOYAGE ET DEPLACEMENT			
625100	BAREME KILOMETRIQUE (frais de voiture forfaitaires)	23	BJ	
625200	FRAIS DE VOYAGE ET SEJOURS	24	BJ	
625300	AUTRES FRAIS	24	BJ	
625700	FRAIS DE RECEPTION, REPRESENTATION ET CONGRES			
625710	FRAIS DE RECEPTION	26	BM	
625730	FRAIS DE REPRESENTATION	26	BM	
625740	FRAIS DE CONGRES	26	BM	
626000	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS			
626100	AFFRANCHISSEMENTS	27	BM	
626200	TELECOMMUNICATIONS	27	BM	
626300	FAX	27	BM	
627000	SERVICES BANCAIRES	31	BN	
628000	COTISATIONS SYNDICALES & PROFESSIONNELLES	29	BM	
635100	IMPOTS ET TAXES			
635110	TAXE PROFESSIONNELLE	12	BE	
635120	TAXE FONCIERE	13	BS	
635131	TAXE D'HABITATION	13	BS	
635100	TAXE SUR SALAIRES	13	BS	
635133	TAXE SUR LES BUREAUX	13	BS	
635134	CONTRIBUTION FORMATION PROFES. DE L'EXPLOITANT	13	BS	
635140	TAXE SUR LES VEHICULES DE SOCIETE	13	BS	
635136	VIGNETTE AUTOMOBILE	23	BJ	
635137	CARTE GRISE	23	BJ	
635138	CSG DEDUCTIBLE	14	BV	
635200	TVA PAYEE	11	BD	
635210	TVA SUR ACHAT IMMOBILISATIONS TTC	11	BD	
641000	SALAIRES NETS ET AVANTAGES EN NATURE	9	BB	
645000	CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	10	BC	
645100	URSSAF	10	BC	
645400	ASSEDIC	10	BC	
645300	RETRAITE COMPLEMENTAIRE	10	BC	
645800	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	10	BC	
645900	ABONDEMENT PEE DU PERSONNEL SALARIE	43	CT	
646000	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES DE L'EXPLOITANT			
646100	ALLOCATIONS FAMILIALES	25	BK	+ BT
646200	ASSURANCE MALADIE	25	BK	+ BT
646300	ASSURANCE VIEILLESSE	25	BK	+ BT
646400	PREVOYANCE	25	BK	+BU
646500	PERTE D'EMPLOI	25	BK	+BU

646600	RETRAITE FACULTATIVE (dont rachat de points)	25	BK	+BU
646700	AUTRES COTISATIONS NON DEDUCTIBLES	/	/	
646800	ABONDEMENT PEE DE L'EXPLOITANT	43	CT	
661000	CHARGES FINANCIERES			
661100	INTERETS SUR EMPRUNT A	31	BN	
661200	INTERETS SUR EMPRUNT B	31	BN	
661300	INTERETS SUR EMPRUNT C	31	BN	
661500	AGIOS	31	BN	
661600	AUTRES	31	BN	
675000	VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	35 ou 42	CB ou CK	
681000	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	41	CH	(ou 40 / CG)
681700	DOTATION AUX PROVISIONS	32	BP	
678000	PERTES DIVERSES	32	BP	
690000	DIVERS A DEDUIRE	43	CL	
TOTAL				
CLASSE 7				
706000	HONORAIRES TAXABLES TAUX NORMAL	1	AA	
706100	HONORAIRES TAUX REDUIT	1	AA	
706200	HONORAIRES TAUX SUPER REDUIT	1	AA	
706300	HONORAIRES EXPORT	1	AA	
706500	HONORAIRES EXONERES	1	AA	
706600	HONORAIRES EN FRANCHISE	1	AA	
778700	REMBOURSEMENTS DE FRAIS SANS TVA	6	AF	
778750	REMBOURSEMENTS DE FRAIS ASSUJETTI TVA	6	AF	
778800	GAINS DIVERS	6	AF	
760000	PRODUITS FINANCIERS	5	AE	
775000	PRODUITS DE CESSON D'ELEMENTS D'ACTIF (*)	35 ou 42	CB ou CK	
781700	REPRISE SUR PROVISIONS	6	AF	
706800	HONORAIRES RETROCEDES (VERSES)	3	AC	
790000	TRANSFERT DE CHARGES	6	AF	
TOTAL				

Les informations suivantes : solde initial, mouvements débit, mouvements crédit, solde final doivent être impérativement renseignés.